

« Les Alpes ont besoin de ce OUI à la loi sur le CO₂ ! »

Jon Pult, président de l'Initiative des Alpes

La loi sur le CO₂ n'est pas un projet visionnaire mais elle est équilibrée et mesurée. En votant oui, nous réduirons en Suisse nos émissions de CO₂ de 50 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de référence de 1990. Du point de vue du climat, mais aussi des Alpes, c'est la contribution minimale absolue à la protection climatique globale que la Suisse apporte là. En revanche, nous ne pouvons pas nous permettre un non car avec la loi actuellement en vigueur, nous ne sommes pas sur la bonne voie.

Selon les chiffres publiés la semaine passée, en 2019, les émissions qui ont été émises cette année-là sont inférieures de 14 % à celles de l'année de référence 1990. Nous manquerons donc notre objectif climatique pour 2020 de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports ont même stagné par rapport à 2018.

Pour l'Initiative des Alpes il est évident depuis longtemps que protéger les Alpes, c'est protéger le climat et vice versa. C'est pourquoi, en tant que mouvement des populations de montagne, nous nous engageons en faveur de cette loi sur le CO₂ qui est urgente et représente un pas dans la bonne direction. Lorsque nous parlons des Alpes, il ne s'agit pas ici d'une région limitrophe de la Suisse mais d'une région qui est au centre de notre identité. Les régions de montagne couvrent 71 % de la surface du pays et 25 % de la population suisse y vit. En tant que représentants et porte-parole des Alpes, nous mettons à disposition des personnes directement concernées le site internet « pour-les-alpes-protegeons-le-climat.ch » sur lequel les habitants et habitantes des Alpes peuvent faire entendre leurs préoccupations, leurs craintes et leurs espoirs.

Nombreuses sont les personnes dans l'espace alpin qui revendiquent des mesures efficaces pour protéger leur espace de vie. Et elles ont tous les droits de le faire car elles sont fortement concernées par les conséquences de l'effet de serre. Au final, c'est la population des Alpes qui ressent en premier les impacts des hausses de températures puisque les événements naturels qui les menacent augmentent sans cesse. Ce qui peut encore être ignoré dans les plaines est visible chaque jour dans les montagnes. C'est pourquoi la protection du climat est également un impératif d'équité envers la population de montagne, à laquelle j'appartiens moi aussi.

En tant qu'habitant de Coire aux Grisons et ami de l'Europe, avec des racines en Engadine et dans le Piémont, j'ai passé la majeure partie de ma vie dans les Alpes. Je souffre de voir les glaciers fondre et la nature se transformer à cause de la crise climatique. Je suis donc d'autant plus en colère, et bien d'autres partagent mon avis, lorsque les opposants à la loi sur le CO₂ nous traitent, nous la population des montagnes comme des rustres pour qui quelques centimes d'essence sont plus importants que la protection du climat. Avec un oui fort à la loi sur le CO₂ le 13 juin, nous faisons un pas important vers la protection du climat et la justice climatique et montrons au lobby pétrolier que nous, les habitants et habitantes des montagnes, ne nous laisserons ni insulter ni instrumentaliser.

Du point de vue des Alpes et de leurs habitants et habitantes, la loi sur le CO₂ présente des avantages indéniables :

La qualité de l'air s'améliorera, notamment en montagne : la pollution atmosphérique diminuera grâce à l'abandon progressif des combustibles fossiles. Ceci sera particulièrement visible dans les vallées alpines car l'air s'y accumule en raison de la topographie et du phénomène d'inversion des températures qui empêche le brassage de l'air. La population souffrira moins de l'air pollué par des oxydes d'azote et des poussières fines.

Les régions de montagne recevront des aides pour des mesures d'adaptation : celles qui sont particulièrement exposées à la hausse des températures recevront des aides financières du nouveau Fonds pour le climat pour mieux se protéger contre les risques naturels tels que les chutes de pierres par exemple. L'argent investi dans les mesures d'adaptation servira à améliorer la gestion des dangers naturels, la réduction de ses dommages et la gestion de l'eau.

Les régions de montagne bénéficieront davantage de la redistribution des taxes : d'une part, la proportion de systèmes de chauffage à remplacer dans les régions de montagne est plus élevée que sur le Plateau, d'autre part, la population de montagne, prenant moins l'avion que la population des villes et des agglomérations C'est pourquoi, elles bénéficieront donc particulièrement de la redistribution de la taxe sur les billets d'avion et de la taxe incitative sur le CO₂.

L'économie régionale de l'espace alpin sera renforcée : le CO₂ émis par les véhicules devra être compensé en Suisse à raison de 20%. Ces projets de compensation, qui vont de l'efficacité énergétique aux énergies renouvelables en passant par la gestion du bois, auront un impact positif pour l'emploi dans les régions de montagne et leur économie régionale.

Les énergies renouvelables et les rénovations énergétiques seront encouragées : dans l'espace alpin, le nombre de propriétaires d'un bien immobilier est supérieur à la moyenne suisse. Avec le Programme Bâtiments qui encourage les rénovations énergétiques, passer à un système de chauffage avec des énergies renouvelables, comme la pompe à chaleur ou le bois, deviendra moins coûteux sur le long terme.

Guttannen, le 20 avril 2021